



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 11 juillet 2022

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 16 (état d'urgence sanitaire)
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 38	Date convocation : 05/07/2022
Pouvoirs de vote : 4	Date d'affichage : 05/07/2022

L'an deux mille vingt et deux, le onze juillet, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°82-2022 – Finances
Budget annexe ZAE du Confluent – Décision Modificative n°1
*Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 13/07/2022
Publication : 13/07/2022*

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...		Observation	Excusé	Absent
			Suppléé par ...	Pouvoir à ...			
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X					
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle		X		Pouvoir à GIRARDI Christian		
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte		X		Pouvoir à PEDURAND Michel		
	PEDURAND Michel	X					
AMBRUS	LAPOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis		X		Suppléé par PESLE Jacques		
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique					X	
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane						
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges		X		Pouvoir à MASSET Michel		
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie					X	
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne		X		Suppléée par GIBRAT Alain		
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	X					
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X					
NICOLE	COLLADO François					X	

AR Prefecture

047-200068922-20220711-822022-BF
 Reçu le 13/07/2022
 Publié le 13/07/2022

PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale	X			
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard		X	Pouvoir à YON Patrick	
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X			
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X	Suppléé par FONTANILLE Pierre	
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
<i>Soit, pour cette séance :</i>			38	4	3

A été nommé Secrétaire de séance : Nathalie BUGER

Délibération n°82-2022 – Finances
Budget annexe ZAE du Confluent – Décision Modificative n°1

*Acte rendu exécutoire après le dépôt
 en Préfecture : 13/07/2022
 Publication : 13/07/2022*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2322-1 et L2322-2 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas,

Vu la délibération n°143-2021 du 22/11/2021 adoptant la nomenclature M57 au 01/01/2022, autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Vu le budget 2022 de la Communauté de communes (budget annexe ZAE Confluent M57),

Considérant l'information du Trésor Public en date du 4 juillet 2022 rejetant les mandats n°36 (320 000 €) et n°37 (241 602 €) datés du 1^{er} juin 2022, concernant le versement de la participation du budget annexe ZAE Confluent à la SEM 47, en raison d'une erreur d'imputation comptable et budgétaire,

Considérant la nécessité d'effectuer un virement de crédits en dépenses en section d'Investissement, du chapitre 27 (article 2764) vers le chapitre 204 (article 20422) au budget 2022 du budget annexe ZAE Confluent à hauteur de cinq cent soixante-et-un mille six cent dix euros,

Monsieur le Président précise que cette Décision Modificative n°1 du budget annexe ZAE Confluent permettra d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de ces 2 rejets.

Oùï l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

42 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

Approuve la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe ZAE Confluent sur l'exercice 2022 ci-dessous :

AR Prefecture

047-200068922-20220711-822022-BF
Reçu le 13/07/2022
Publié le 13/07/2022

Section d'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
DÉSIGNATION DES ARTICLES		RECETTES	DÉPENSES
N°	Intitulé		
Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées			
Article 20422 F/60	Subventions d'équipements versées aux personnes de droit privé		+ 561 610.00
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières			
Article 2764 F/60	Créances sur des personnes de droit privé		- 561 610.00
TOTAUX		0.00 €	0.00 €

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Michel MASSET

La secrétaire de séance,
Nathalie BUGER



